

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 71

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, M. Taite, Mme Valentin, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Jean-Pierre Vigier, M. Dumont, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Nury, M. Portier, Mme Anthoine, Mme DUBY-MULLER, Mme Louwagie, M. Bazin, M. Hetzel, Mme Dalloz, M. Pauget, M. Le Fur, M. Seitlinger, Mme Périgault, M. Boucard, Mme Alexandra Martin, Mme Blin, M. Minot, M. Ray, M. Vermorel-Marques et M. Dubois

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Au plus tard le 31 décembre 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les besoins en capacités hospitalières durant les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Ce rapport établit en particulier le nombre de lits d'hospitalisation et les besoins en personnels sur le territoire durant la préparation ainsi que le déroulement de cet évènement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que notre système de santé apparaît déjà saturé, il convient de porter à la connaissance de la Représentation nationale une estimation exhaustive des besoins en capacités hospitalières qu'exigeraient les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.